

L'an deux mille dix, le deux septembre à dix sept heures, le Bureau Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt six juillet deux mille dix, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Hervé RASCLARD :

Membres en exercice : 19
Membres titulaires présents ou représentés : 11
Pouvoirs : 1
Quorum atteint
Nombre de suffrages exprimés : 12

Présents(es)

Annie AGIER,
Marcel BAGARD,
Jean-Marie BERTRAND,
Marc BONNARD,

Jean-Pierre BUIX,
Gérard COUPON,
Michel GREGOIRE,
Bruno LAGIER,

Corinne MOREKL-DARLEUX,
Christine NIVOU,
Hervé RASCLARD,

Pouvoirs

André AUBERIC à Hervé RASCLARD

Excusés(es)

Marie BOUCHEZ, Pierre COMBES, Michèle EYBALIN, Nicolas ROSIN

Objet : avenant au programme ASTER Bois de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur

Le Bureau du 5 septembre 2008, dans sa délibération N° 26-2008, autorisait le Président du SMBP à adresser un dossier de candidature au programme ASTER Bois développé par la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur. Ce dossier a été validé par la Région PACA le 23 octobre 2008.

Le projet consiste à développer un plan d'actions permettant de structurer la filière bois-énergie et de développer la consommation de plaquettes forestières sur le territoire sur une durée de 2 ans (2009 – 2010).

La mise en œuvre de ce projet a nécessité la mise en place de partenariats et d'échanges entre les partenaires techniques des deux régions.

La phase de sensibilisation à l'usage du bois-énergie a abouti à un premier appel à projets pour des réseaux de chaleur communaux au printemps 2010. En parallèle, la structuration de la filière d'approvisionnement s'est engagée avec la réalisation programmée d'un Plan d'Approvisionnement Territorial (PAT) à l'échelle des Baronnies Provençales. Une action de diagnostic énergétique du territoire (PCET) impliquant la Région Rhône-Alpes et le Conseil Général de la Drôme, et complémentaire du programme ASTER Bois (action 1 du programme) se met aussi en œuvre et s'est traduit par l'embauche d'une chargée de mission pour sa réalisation sur l'automne-hiver 2010-2011.

Si les actions de sensibilisation nécessaires ont été mises en œuvre et aboutissent aujourd'hui à l'émergence de réseaux de chaleur au bois-énergie, le PAT devrait démarrer à l'automne 2010 et être présenté au printemps 2011.

Plusieurs fiches du programme pourraient être réajustées au vu de l'avancement de ces différentes actions.

Aujourd'hui, les calendriers initiaux présentés dans la candidature au programme ASTER Bois doivent être réajustés, ainsi que les enveloppes financières associées aux actions.

Le Président propose donc de solliciter un avenant d'un an pour la réalisation du programme ASTER Bois auprès de la Région Provence-Alpes-Côte d'Azur et ce, à partir d'un premier bilan des actions engagées.

Le Bureau Syndical autorise le Président à signer tout acte relatif à la demande d'un avenant au programme ASTER Bois auprès de la Région PACA.

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits

Le Président
Hervé RASCLARD